

# Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Octobre 2000

Québec, le 28 novembre 2000

Monsieur J. Rodolphe Rousseau  
Président  
Collège O'Sullivan de Montréal  
1191, rue de la Montage  
Montréal (Québec) H3G 1Z2

## **OBJET : Suivi au rapport d'évaluation de la *composante de la formation générale***

Monsieur le Président,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance, lors de sa réunion du 31 octobre 2000, des mesures prises par le Collège O'Sullivan de Montréal concernant les suites apportées aux quatre recommandations qu'elle avait formulées dans son rapport d'évaluation de la *composante de la formation générale des programmes d'études* offerts par votre établissement. Elle a examiné le contenu de votre lettre du 10 février 2000 ainsi que les documents qui lui ont été transmis ultérieurement.

La première recommandation vise à assurer le respect des devis ministériels pour les cours d'éducation physique, d'anglais langue seconde et d'Humanities. Le Collège a transmis les plans de cours ainsi que les instruments d'évaluation en vigueur à l'automne 1999 et à l'automne 2000. Après analyse, la Commission en arrive à la conclusion que les modifications apportées aux plans de cours d'anglais langue seconde, d'éducation physique et d'Humanities corrigent les principaux aspects à améliorer et respectent mieux les devis ministériels. En effet, le Collège démontre une nette amélioration dans la rédaction des plans de cours et utilise des outils d'évaluation des apprentissages qui permettent de vérifier l'atteinte des compétences.

Une autre recommandation porte sur la révision des modes d'évaluation des apprentissages afin de s'assurer qu'ils mesurent bien l'atteinte des objectifs selon les standards prévus aux devis ministériels. Les commentaires de la Commission concernant les trois disciplines citées précédemment s'appliquent.

Le Collège a aussi fait parvenir les plans de cours de français langue d'enseignement et littérature et langue seconde ainsi que de philosophie. La Commission considère que les modifications apportées à ces plans de cours sont adéquates et qu'elles corrigent, dans l'ensemble, les aspects à améliorer.

Une recommandation concerne les moyens nécessaires à prendre pour donner accès aux élèves et aux professeurs à des ressources documentaires de qualité. Le Collège a investi un montant d'argent qui lui a permis de faire l'acquisition de près de 250 volumes et documents destinés à améliorer la collection de la bibliothèque en formation générale. La Commission reconnaît que des suites satisfaisantes ont été données à cette recommandation.

La dernière recommandation demande au Collège de s'assurer d'une compréhension claire et partagée des objectifs et du rôle de la formation générale au sein des programmes d'études. Le Collège a tenu des rencontres réunissant les professeurs des deux composantes des programmes d'études (formation générale et formation spécifique) en vue de discuter de sujets tels que le profil du diplômé, la formation propre, les cours complémentaires, les épreuves synthèses de programmes. Il a décidé d'instaurer ce mode d'échange de façon plus systématique en tenant régulièrement des réunions avec tous les enseignants d'un programme d'études. La Commission est d'avis que ces mesures devraient favoriser le développement de l'approche programme et permettre d'intégrer les intentions éducatives de la formation générale dans les programmes d'études. Les sujets discutés témoignent de la volonté du Collège de traiter des aspects touchant la formation générale. Enfin, la tenue de réunions régulières est certes favorable à la poursuite d'une vision commune des programmes d'études. Par ailleurs, la Commission note que le Collège a pris des mesures pour répondre à certaines suggestions qui lui avaient été formulées.

En conclusion, la Commission reconnaît que le Collège O'Sullivan de Montréal a pris des mesures pertinentes pour améliorer la mise en œuvre de la composante de la formation générale. Elle signale les efforts consentis par les enseignants et la direction. La Commission considère maintenant que la formation générale offerte par le Collège est de qualité.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer